



Nord-Pas de Calais

Bâtiment MASS
Cité Scientifique
59655 VILLENEUVE D'ASCQ

Madame la Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Lille, le 8 juillet 2012

Madame la Ministre,

Le SNESUP-FSU Nord-Pas de Calais a été informé que vous envisagez d'assister, le 18 juillet prochain, à l'assemblée générale constitutive de la Société Accélétratrice de Transfert de Technologies (SATT) « Nord de France Valo ».

Loin de se féliciter de cette information, le SNESUP-FSU Nord-Pas de Calais vous demande instamment de ne pas cautionner cette manifestation par votre présence, en raison de l'opacité intrinsèque de cet organisme et de son statut juridique, propices à des dérives, en particulier financières, dommageables pour le service public de recherche et d'enseignement supérieur.

En effet, d'une part, une grande opacité entoure l'évolution de ce projet, annoncé et présenté dans les grandes lignes aux élus des personnels dans les conseils d'université fin 2010, et jamais discuté depuis. La version définitive des statuts de cette société n'a d'ailleurs été présentée dans aucun conseil d'administration des établissements publics d'ESR du périmètre géographique couvert. Pourtant, la création de cette SATT aurait des conséquences sur les personnels actuellement employés dans les différents services de valorisation, puisque ceux-ci disparaîtraient automatiquement, et sur les laboratoires de recherche relevant du périmètre de la SATT, qui devront y faire gérer leurs contrats afin d'assurer la viabilité financière de cette société.

D'autre part, la structure juridique de société par actions simplifiée (SAS) – choisie par de nombreuses sociétés multinationales et des « *hedge funds* » - a été imposée par le gouvernement précédent. Or, elle porte en elle-même de l'opacité financière, puisque la loi dispose par exemple que la rémunération des dirigeants d'une SAS n'est pas soumise à l'obligation de publicité (Code du commerce, article L225-102-1). S'agissant d'une structure ayant vocation à valoriser des résultats issus de recherches financées sur des fonds publics pour la majeure partie, pour des montants officiellement estimés à 470 millions d'euros de budget de recherche et développement (selon les informations officielles figurant sur le site du PRES Lille Nord de France), cela n'est pas acceptable. En outre, les élus SNESUP-FSU dans les universités du Nord-Pas de Calais sont intervenus, lorsque le projet leur a été présenté il y a deux ans, pour demander des dispositions prévenant les conflits d'intérêt dans la gestion de cette SATT. N'ayant à ce jour aucune information sur les statuts envisagés pour cette SAS, nous nous inquiétons des garanties réelles que ceux-ci apportent en la matière.

Enfin, nous comprenons très difficilement que vous vous apprêtiez aujourd'hui à institutionnaliser la création de cette SATT, quelques temps après les propos très négatifs que vous avez tenus, en particulier au CNESER, sur le modèle économique choisi par le gouvernement précédent pour les SATT.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir auprès des établissements concernés pour surseoir à la constitution de cette SATT, et d'engager une réflexion sur un autre modèle juridique préservant au mieux les intérêts des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, de leurs personnels, et des citoyens. Si nous sommes favorables aux mutualisations permettant d'améliorer la qualité du service public dans le respect des conditions de travail de ses personnels, nous ne pouvons accepter qu'elles puissent ne servir que des intérêts particuliers.

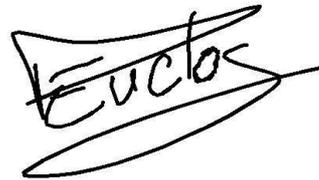
De manière plus générale, nous nous permettons de vous rappeler que la dénonciation des conventions SATT figure parmi les mesures d'urgence que notre syndicat et l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche vous ont récemment transmises.

Dans l'espoir que cette demande retiendra votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le SNESUP-FSU Nord-Pas de Calais,
Les coordinateurs



Claire Bornais



Philippe Enclos